

VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du mercredi 28 septembre 2022

et atteste que le présent document a
été publié par voie d'affichage le

13 OCT. 2022

transmis en Sous-Préfecture le

12 OCT. 2022

et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,



Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI,
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, Mme BUSQUET, M. FOURNIER,
Mme DE BROSES, M. PRACA, Maires-Adjointes,
Mme JOURDRIN, M. GALPIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, M. LEPUT,
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL,
Mme MORAINÉ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS, M. SIMONIN,
Mme DE CHABOT, M. BUYS, Mme THEBAUD, Mme SAMPIERI,
Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Madame CLARKE, pouvoir remis à Monsieur MANUEL
Madame MAMBLONA-AMIEZ, pouvoir remis à Monsieur DOAN
Madame CAMPION-GAILLEUL, pouvoir remis à Monsieur PRACA
Monsieur BIZET, pouvoir remis à Madame THEBAUD

Absents : M. KADDIMI

Secrétaire de séance : Pascal SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 29
juin 2022 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 22 heures.

N° 22-5-10

OBJET**PARTICIPATION DE LA VILLE AU TELETHON**

M. FOURNIER présente le programme du Téléthon 2022 qui aura lieu le samedi 3 décembre 2022.

Diverses animations se dérouleront principalement le samedi 3 décembre 2022 dans les gymnases et à la piscine.

Ensemble, clubs sportifs, associations, services municipaux, entreprises et établissements scolaires relèveront des défis tout au long de cette journée.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal qu'un tarif unique exceptionnel d'entrée soit appliqué cette journée et que les recettes de la piscine du samedi 3 décembre 2022 soient reversées au profit du Téléthon.

Ainsi, M. FOURNIER propose que pour le samedi 3 décembre 2022 :

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20221005-22-5-10-DE
Date de télétransmission : 12/10/2022
Date de réception préfecture : 12/10/2022

- Les droits d'entrée soient de 3€, quelle que soit la catégorie ;
- Les accès gratuits soient suspendus et que tous les usagers s'acquittent du tarif de 3€.
- Les cartes de 10 entrées ne pourront être ni utilisées, ni achetées.

	Samedi 3 décembre 2022
Entrée enfant (de 3 à 17 ans) et entrée à tarif réduit Enfants de moins de 3 ans Personnel communal Adhérents d'Activ' Jeunes	3,00 €
Entrée adulte	3,00 €

Vu l'avis de la Commission Jeunesse et Sports réunie le 27 septembre 2022,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,


DECIDE que les recettes du samedi 3 décembre 2022 de la piscine municipale seront reversées au profit d'AFM Téléthon,

APPROUVE la tarification de la piscine municipale pour le samedi 3 décembre 2022 comme suit :

- Les droits d'entrée seront de 3€, quelle que soit la catégorie ;
- Les accès gratuits seront suspendus et tous les usagers s'acquitteront du tarif de 3€.
- Les cartes de 10 entrées ne seront ni vendues ni acceptées



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Laurence BERNARD